

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 9

A retenir :

Mildiou : pas de traitement cette semaine
Oïdium : traitement selon le risque parcellaire
Black rot : pas de traitement
Tordeuse : peu de risque
Cicadelle vertes : nombre faible

Mildiou :

Le temps annoncé est chaud, voire très chaud, et sec jusqu'en début de semaine prochaine. Il n'y a donc pas de risque de contamination, et l'inoculum devrait même en pâtir. La vigne s'approche doucement du stade fermeture de la grappe qui annonce la fin de la forte sensibilité de la vigne. Il est donc probable qu'on ne traite plus contre le mildiou cette année, sauf si les pluies annoncées la semaine prochaine sont confirmées et conséquentes.

Pas de traitement à prévoir

Oïdium :

Les symptômes d'oïdium continuent à évoluer. Les parcelles touchées le plus précocement sont maintenant atteintes sur les grappes également. Mais la grande majorité des parcelles est indemne. A partir de maintenant, il ne faut renouveler le traitement que sur les parcelles avec symptômes. Pour toutes les autres, on peut suspendre les traitements.

Renouvelez le traitement uniquement sur les parcelles contaminées.

Optidose, module IFV préconise des réductions de dose de :
50 à 60% selon la hauteur du feuillage pour le mildiou (en risque faible)
60 à 70% selon la hauteur du feuillage pour l'oïdium

Black rot :

Pas de traitement spécifique

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 9

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>